



Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Agent glissière et marquage	Direction	DGA Territoires
Intitulé du métier de référence*	Conducteur de machine pré-marquage	Service	Service ouvrage et gestion de l'entretien routier
Nom, prénom du titulaire du poste (s'il est déjà en poste)		Code poste SEDIT*	07SDEC0672
		Code métier*	

*: case remplie uniquement par la DRH

Statut

Catégorie	☐ A ☐ B ☒ C	Titulaire / contractuel	Contractuel
Filière	Technique	Cadre d'emplois	Adjoint technique
Grade détenu		Grades possibles	Adjoint technique

Conditions de travail

Lieu (rattachement administratif principal)	Moulin Marcille - 49130 LES PONTS DE CE	Travail sur écran (+ de 2h/jour)	☒ Non ☐ Oui
Déplacements (lieux, fréquence...)	☐ Non ☒ Oui	Option ARTT	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3 ☒ FIXE
Permis de conduire requis	☐ Non ☒ Oui	Astreinte	☐ Non ☒ Oui
Matériel mis à disposition (véhicule, tenue...)		Délégations de signature	☐ Non ☐ Oui
Conditions de travail particulières (travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)	☐ Non ☒ Oui	Lesquelles : Astreinte à domicile viabilité hivernale Mobilisation en cas d'événements Période des congés d'été conjointe avec le responsable	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	☐ Non ☒ Oui	Lesquelles : Intervention sur chaussée sous circulation Conduite d'engins	
Aptitudes physiques requises (le cas échéant)	☐ Non ☐ Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Responsable marquage et glissière
Titulaire du poste	
Fonction des subordonnés directs (N-1) (nombres de personnes encadrées)	
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Les agents du Service ouvrage et gestion de l'entretien routier, des agences (assistant signalisation et applicateurs notamment), de l'UVA, DPI, DSLI et des collègues

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

Assurer le pré-marquage et l'implantation de la signalisation horizontale après renouvellement de la chaussée. En période hivernale, assurer la maintenance des glissières de sécurité.

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales :		
Activité marquage : - Participer à la signalisation de protection des travaux d'implantation et prémarquage (mission principale) - Participer aux travaux d'implantation et de pré marquage de la signalisation horizontale - Participer aux relevés de marquage et les fiches de marquage des sections programmées en renouvellement de chaussée.	60%	
Activité glissières : - Participer à la maintenance des glissières (Préparation et réalisation des chantiers), être amené à superviser l'équipe de glissières - Participer à la signalisation de protection de ces travaux	35%	
> Activités secondaires :		
- Réaliser des missions ponctuelles sur le réseau départemental avec différentes machines : machine à peindre pour travaux spéciaux et divers machine Guidage d'axe machine de décapage - Assurer l'application ponctuelle sur le réseau départemental de différents produits de marquage (bandes collées, thermocollées,...)	5%	
Total	100 %	

² Niveau de responsabilité :

I – décide, est responsable de / II – propose, élabore, définit, participe à / III – exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Connaissance de la réglementation en matière de marquage horizontal, Connaissance pour l'utilisation de la peinture, des produits collés et des thermocollés suivant les normes.
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Respecter les règles d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux
Savoir procédural (procédures)	Connaissance des règles de sécurité en matière d'interventions sous circulation. Pose de signalisation temporaire pour intervention chantier sous circulation
Savoir relationnel (relations humaines)	Capacité à s'intégrer au travail dans l'équipe Rendre compte au responsable d'équipe
Autres	Permis Poids-lourd requis.
Évolution prévisible du poste	